

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 96.016

L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 8 Février à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

31 Janvier 1996

31 Janvier 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. CANDAU par M. GAVEN  
M. CAU par M. POTENNEC  
M. DENIS par M. QUENTIN  
M. MALBOIS par Mme LECOMTE-RULLIER  
M. SIMONNET par M. BOURGEOIS

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Attributions de subventions culturelles

**VOTE** : UNANIMITE

Pour permettre à plusieurs Associations Culturelles de préparer leur programme d'activités 1996, il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une subvention au titre de l'année 1996.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

. D'accorder une subvention au titre de l'exercice 1996 de :

- . 15 000 F pour "MUSICAMATEUR"
- . 20 000 F pour le "SIRP"
- . 50 000 F pour "MUSIQUE EN PAYS ROYANNAIS"
- . 100 000 F pour "ROYAN CULTURE"
- . 50 000 F pour le "CENTRE D'ARTS PLASTIQUES"

. Ces sommes seront versées courant Février 1996, étant précisé qu'elles seront prélevées d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1996 par la Ville de ROYAN, à ces Associations.

. Cette dépense sera inscrite au Chapitre 945.28 Article 657 du Budget Primitif de l'exercice 1996.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 16 FEVRIER 1996  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS